1881 JUILLET.

Consacré au PRÉCIEUX-SANG. Lev. du soleil, le 1er à 4h. 20m. Le 15, à 4h. 30m. Gou. du soleil, le 1er à 7h. 46m. Le 15, à 7h. 41m.

P.Q. le 4, à 0h. 19m. du soir. D.Q. le 18, à 0h 39m. m. P.L. le 11, à 9h.19m. du mat. N.L. le 26, à 0h.24m. m.

182 Vend. Oct. S. Jean Baptiste, db. b. (40h. Sault au Récollet.

2 Sam. Visitation, db. 2 cl. b.

3 DIM. 4 Pent. Précieux Sang, db. 2 cl. r. (40h. Ile Dupas.

4 Lun. S. François Carac, c. db (4 Juin) b.

5 Mar. S. Michel des Saints, c. db. b. (40h. St. Barthélemi.

6 Merc. Oct. SS. Pierre et Paul, db. r

7 Jeu. SS. Méthode, etc. CC. PP. d (40h. Ste. Elizabeth.

8 Vend. Ste. Elisabeth, ve. sd. b+.

9 Sam. SS. Zénon, etc., MM. db. r. (40h. Ste. Martine.

10 DIM. 5 Pent. du Dim. sd. vr*

11 Lun. S. Boniface, E. M. db. (5 Juin) r. (40h. St. Anicel.

12 Mar. S. Jean Gualbert, AB. db. b.

13 Merc. S. Anaclet, P. M. sd. r. (40h. St. Esprit.

14 Jeu. S. Bonaventure, E. D. db. b.

195 Vend. S. Henri, c. sd. b-t. (40h. St. Rémi.

16 Sam. N.-D du Mont Carmel, dm. b.

17 DIM. 6 P. du Dim. sd. vr* (40h. St. Alexis.

18 Lun. S Camille de Lellis, c. db. b.

19 Mar. S. Vincent de Paul, c. db. b. (40h. Chateauguay.

20 Merc. S. Jérôme Emilien, c. db. b.

21 Jeu. S. Norbert, E. c. db. (6 Juin) b. (40h. St. Calixte.

22 Veud. Ste. Marie Madeleine, db. b.

23 Sam. S. Apollinaire, E. M. db. r. (40h. Ste. Mad. de Rigaud

24 DIM. 7 P. du Dim. sd. vr*

25 Lun. S. Jacques, Ap. db. 1 cl. r. (40h. Ste. Justine

26 Mar. Ste. Anne, ve, Pat. de la Prov. de Q. db. 1 cl. b

29 Vend. Ste. Marthe, v. sd. r.+. (40h. St. Bazile.

30 Sam. St.J.Frs. R, c.(S.J.)(U.)db. (16 Ju.)b. (40h.Ste.Marthe.

31 DIM. 8 P. St. Ignace de L., (S.J.)(U.) cb. db. (Sol. Ste. Anne.

suivant de si nobles exemples, nombre d'Evêques et de Prêtres de nos jours.

De plus, le Tiers-Ordre séraphique est le premier Tiers-Ordre approuvé par l'Eglise. Du temps de saint Dominique, en effet, l'ami de saint François, le Tiers-Ordre qui porta son nom n'était pas encore organisé, quoique, dit-on, le Patriarche des FF. Prècheurs en ait jeté les premiers fondements. Quant à celui du Carmel, jusqu'au xv* siècle, dit un manuel autorisé, "il n'était qu'une pieuse association dont les affiliés ne tinrent pas d'autres grâces et faveurs, que celles du mérite de leur ferveur dans l'observation de la Règle. "Ce fut le Pape Nicolas V qui, le premier, par une bulle donnée l'an 1452, approuva de son autorité apostolique la forme de